



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Susville, le 1er octobre 2022

SIGNATURE DU PAEC GRAND SUD ISERE : POUR PERMETTRE UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

A l'occasion du Salon de l'alimentation et de l'agriculture en Matheysine qui a débuté hier, le Département, représenté par son Vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau, Fabien Mulyk, a signé aujourd'hui une convention avec 14 partenaires pour la mise en œuvre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Grand sud Isère.

Le PAEC : un soutien à la transition agricole

Afin de soutenir la transition de l'agriculture iséroise vers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, le Département est fortement impliqué dans la mise en œuvre de Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) dans tout le territoire isérois. Depuis 2015, 9 PAEC ont vu le jour : Belledonne, Bièvre-Liers-Valloire, Boucle du Rhône en Dauphiné, Bourbre, Chartreuse, Oisans, Quatre vallées en amont de Vienne, Sud Isère, Vercors.

Pour chacun de ces PAEC, le Département co-finance, avec les fonds européens du FEADER, la mise en place de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures visent à compenser les surcoûts que représente la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pendant 5 ans pour les agriculteurs volontaires qui s'y engagent contractuellement.

Pour la période 2023-2027, l'Etat propose de réaliser de nouveaux PAEC, à partir d'une méthode et de mesures définies dans un catalogue national, à travers la DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Dans ce nouveau cadre, le Département a décidé de porter le PAEC Grand Sud Isère.

Un PAEC pour 380 agriculteurs

Fort de son expérience et en lien avec les territoires du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans, le Département a décidé de porter un PAEC Grand Sud Isère par délibération de l'Assemblée le 22 juillet dernier. Ces territoires de moyenne à haute montagne où l'élevage prédomine présentent des caractéristiques et des enjeux semblables de préservation d'une biodiversité remarquable, avec la nécessité de maintenir des systèmes agricoles essentiellement herbagers ayant permis cette richesse écologique.

Il s'agit d'un projet ambitieux puisqu'il vise la contractualisation de 7 mesures par 380 agriculteurs ou groupements pastoraux sur 16 000 ha. Ces mesures consistent notamment à maintenir des prairies fleuries extensives, retarder les dates de fauche pour favoriser la reproduction d'oiseaux remarquables,



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

adapter le déplacement des troupeaux en alpages aux enjeux environnementaux présents (tétrasyre, zone humide...), ou encore remettre en prairies des parcelles embroussaillées.

En tant qu'opérateur, le Département assure le pilotage, l'animation générale du PAEC et la coordination de tous les partenaires de ce projet de territoire fédérateur. Ils sont nombreux : la Chambre d'agriculture, les associations territoriales SITADEL et APAO, les communautés de communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans, le Parc National des Ecrins, le Parc Naturel Régional du Vercors, la Fédération des alpages de l'Isère (FAI), les associations environnementales (LPO, CEN, Gentiana, Drac Nature) et la Fédération des chasseurs de l'Isère (FDCI).

Ce projet est donc le fruit d'un travail collaboratif entre ces partenaires d'horizons divers réunis au sein d'un comité ad hoc. Les associations environnementales, la FAI et la FDCI sont impliquées dans la réalisation de diagnostics environnementaux permettant de localiser les prairies ou les zones d'alpages qui présentent des habitats ou des espèces remarquables. Des discussions avec les représentants des agriculteurs locaux permettent ensuite de définir les pratiques agricoles favorables au maintien de cette biodiversité et de choisir les MAEC les plus appropriées.

Au travers des MAEC, le Département s'investit ainsi pour maintenir des systèmes herbagers et des pratiques favorables à l'environnement.

« L'Isère est un des départements de France les plus en pointe concernant les dispositifs de PAEC et MAEC visant à financer la transition écologique des agriculteurs. Et ce n'est pas un hasard. Depuis 2015, nous travaillons main dans la main avec tous les acteurs pour accompagner cette transition. C'est pourquoi nous avons investi plus d'un million d'euros lors de notre premier mandat dans cet accompagnement. Le Département est aux côtés des agriculteurs, pour soutenir les circuits courts, notre indépendance alimentaire et permettre aux Isérois d'accéder à une alimentation de qualité », indique le Président du Département Jean-Pierre Barbier.

« L'objectif principal de ce PAEC Grand Sud Isère est de maintenir des pratiques favorables à l'environnement mais qui pourraient disparaître, soit à cause d'un risque d'intensification des usages agricoles sur les plateaux facilement labourables, soit, à l'inverse, à cause d'un risque de déprise dû aux difficultés d'exploitation des coteaux. L'idée est de conserver un équilibre qui permettent à toutes les parties prenantes de s'y retrouver en créant ensemble une dynamique pour maintenir l'activité de l'homme dans des zones environnementales sensibles », souligne le Vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau Fabien Mulyk.